

La

Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XIX

Québec, 26 janvier 1907

No 24

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 369. — Les Quarante-Heures de la semaine, 369. — Avis, 370. L'Institut des Frères de N.-D. des Champs, 370. — Jubilé sacerdotal de Pie X, 372. — L'Eglise catholique en Grèce, 373. — Petit Séminaire de Nogent-le-Rotrou, 374. — Réponse d'un curé au Saint-Père, 376. — La nouvelle loi Briand, 377. — Mort des cardinaux Tripepi et Cavagnis, 371. — Un fait nouveau, 379. Impressions d'un prêtre français en Espagne, 381. — Vengeance maçonnique, 381. — Un vicaire et un médecin, 382. — Le séquestre des biens ecclésiastiques, 383. — Bibliographie, 384.

Calendrier

— o —

27	DIM.	vi	Septuagesime. <i>Kyr.</i> du dim. A Vép. (<i>Laus tibi</i>), mêm. du suiv., <i>Simlabo</i> , de Ste Agnès, <i>Stans</i> : suffr.
28	Lundi	†b	S. Raymond de Pennafort, confesseur (23).
29	Mardi	r	Prière de N.-S. J.-C., <i>dbl. maj.</i>
30	Merc.	†r	Ste Martine, vierge et martyre.
31	Jendi	b	S. Pierre Nolasque, confesseur.
1	Vend.	r	S. Ignace, évêque et martyr.
2	Samd.	b	Purification de la S. V. M., 2^e cl. (<i>Ave, Regina.</i>)

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

28 janvier, Sainte-Martine. — 30, Les Ecureuils. — 1^{er} février, Patronage de Saint-Vincent de Paul, Québec. — 2, Couvent de Saint-Georges,

Avis

— o —

Le presbytère du Lac-au-Sable, comté de Portneuf, détruit par le feu en décembre dernier, était assuré pour \$1500.00 à l'Assurance mutuelle des Fabriques. Les directeurs de la Société ont décidé de ne pas faire de répartition, parce que le trésorier, après avoir reçu ce qui est dû pour le feu de Nicolet, pourra régler cette dernière affaire. Mais un bon nombre de fabriques n'ont pas payé pour Nicolet, et quelques-unes sont encore en dette pour l'avant-dernière répartition. Les unes et les autres sont priées d'examiner leur conscience et de remplir, sans plus de délai, leurs obligations.

Pendant l'année 1906, le secrétaire a émis des nouvelles polices pour la somme de \$471 525.00, au 1^{er} janvier 1907, notre Assurance avait des risques pour \$6 172 510.00.

H. T.

— ♦♦♦ —

L'Institut des Frères de N.-D. des Champs

— o —

Jeudi le 3 courant, dans la chapelle de l'Institut des Frères N.-D. des Champs, à Saint-Damien, comté de Bellechasse.

Ont prononcé leurs premiers vœux : Joseph Audet, de Saint-Sébastien, en religion Fr. Jean-de-Dieu ; Jean Buteau, de Saint-François, Rivière-du-Sud, en religion Fr. Gérard ; Jean Lambert, du S.-C. de Jésus, en religion Fr. Jean-Marie ; Arthur Bergeron, de Saint-Apollinaire, en religion Fr. Joseph-Onésime ; Sévère Pauzé, de Montréal, en religion Fr. Camille de Lellis ; Jean-Baptiste Gosselin, de Sainte-Marguerite, en religion Fr. Augustin. La cérémonie a été présidée par M. l'abbé J.-O. Brousseau, fondateur de cet Institut, assisté de M. l'abbé Darie Lemieux, directeur de la Congrégation, et de M. l'abbé Chs-Ciém. Lévesque, aumônier des Sœurs de N.-D. du Perpétuel-Secours, autre Congrégation également fondée, il y a quatorze ans, en 1892 par M. l'abbé J.-O. Brousseau, dont le zèle et la charité sont connus de tous. Le sermon de circonstance a été donné par le R. Père Marschal, C. SS. R., prédicateur de la retraite des Frères. Cette cérémonie grandiose dans sa simplicité a eu un cachet particulier, car ce sont les premiers vœux prononcés dans cet Institut

et le premier Institut d'hommes, de fondation canadienne, je crois, au moins dans le diocèse. Il y a trois ans, ces bons et pieux jeunes gens laissaient le monde et disaient adieu à leur famille pour recevoir l'habit religieux de l'Institut. Ils se mirent généreusement à l'œuvre si difficile de la sanctification et de la formation religieuse, sous la direction de prêtres pieux et zélés. Pendant trois longues années, avec une persévérance admirable ils ont travaillé, sous le regard de Dieu, à acquérir les vertus de leur état. Rien, humainement parlant, ne les avait poussés à entrer dans cet Institut, rien ne pouvait les engager à y persévérer ; Dieu seul, qui avait inspiré M. l'abbé J.-O. Brousseau à fonder cette congrégation religieuse, a conduit là ces jeunes gens et leur a donné le courage de la persévérance.

Comme toutes les institutions naissantes, les commencements de l'Institut agricole des Frères de N.-D. des Champs ont été très pénibles. Il faut avoir vu M. l'abbé Brousseau et les Frères à l'œuvre pour s'en faire une idée ; mais aujourd'hui, après trois ans, les choses ont bien changé. Cet Institut a beaucoup progressé. Un corps de bâtiment, à trois étages, sert de résidence aux Frères, avec une jolie chapelle, petite il est vrai, mais néanmoins suffisante pour la communauté actuelle. La ferme comprend une superficie de six cents acres, que les Frères défrichent et mettent même à la charrue peu à peu. Sur cette ferme se trouvent des granges, des étables et autres dépendances, qui ont surgi comme par enchantement, comme font d'ailleurs toutes les œuvres du « Père Fondateur, » nom sous lequel on se plaît à désigner M. l'abbé Brousseau.

Le but de l'Institut agricole des Frères de N.-D. des Champs est de se vouer aux œuvres intéressantes des orphelins, particulièrement de recueillir les orphelins pauvres et les enfants abandonnés pour les élever chrétiennement, leur donner une instruction chrétienne, leur enseigner l'agriculture, les métiers et les arts qui s'y rapportent, et les préparer ainsi à vivre honorablement. Ces orphelins seront d'abord recueillis par les Sœurs de N.-D. du Perpétuel Secours dans leur petit orphelinat de Saint-Damien, auquel sont attachés une ferme et de vastes jardins, afin d'inculquer dès le bas âge, avec l'instruction religieuse et la bonne éducation, le goût de la culture et du sol natal. Au sortir du petit orphelinat, vers

l'âge de douze ou treize ans, ces enfants entreront au grand orphelinat, sous la direction des Frères de N.-D. des Champs, pour compléter leurs études primaires et apprendre l'agriculture ou un métier quelconque, suivant leurs aptitudes. Après quelques années passées au grand orphelinat, ces enfants seront en état de gagner honorablement leur vie, ou de se rendre utiles chez nos cultivateurs, où la main d'œuvre se fait de plus en plus rare. Quelques-uns seront assez heureux d'être adoptés par des cultivateurs, sans enfants, que le grand âge et la rareté de la main d'œuvre obligent de vendre leur terre, sur laquelle ils ont toujours vécu et où ils seraient si heureux de mourir. Lorsque l'Institut aura pris du développement, des Frères, à la tête d'un essaim d'orphelins, et sous la direction d'un prêtre zélé, iront ouvrir au milieu de la forêt encore vierge des paroisses nouvelles pour y établir leurs orphelins sur des terres, que le gouvernement, toujours si bienveillant lorsqu'il s'agit de colonisation, concédera gratuitement à l'Institut. Ces nouveaux établissements des Frères seront appelés à devenir, avec la bénédiction du Bon Dieu, de belles et florissantes paroisses. En attendant que ces orphelins s'établissent sur leurs terres respectives, le couvent des Frères servira de maison paternelle. Mais pour que les Frères de N.-D. des Champs puissent mener à bonne fin cette œuvre à la fois religieuse et nationale, ils ont besoin de se recruter, chose que Dieu saura bien faire en temps et lieu. L'Institut des Frères de N.-D. des Champs compte sur la bienveillance des MM. du clergé pour diriger vers leur nouvelle congrégation des jeunes gens intelligents, qui manifestent du goût pour la vie religieuse, mais à qui les talents ou les moyens ne leur permettent pas de suivre un cours classique. « *Cephas plantavit, Apollo rigavit, Deus autem augmentum dedit.* »

D.

Jubilé sacerdotal de Pie X

Le conseil supérieur de la *Jeunesse catholique italienne*, chargé de constituer le comité international, vient de se réunir et a décidé d'envoyer une circulaire à l'épiscopat catholique pour promouvoir la fondation de comités diocésains qui assu-

metaient la tâche de faire connaître le programme des fêtes déjà approuvé dans ses grandes lignes et qui peut se résumer comme suit :

1° Honoraire de messe à offrir au Saint-Père pour le jour de son jubilé.

2° Congrès international des représentants de toutes les associations de jeunesse, qui se tiendrait à Rome en septembre 1908.

3° Pèlerinage international à Rome de ces associations à l'occasion dudit congrès.

4° Offrande d'un calice d'or.

5° Fondation à Rome d'œuvres permanentes de jeunesse, destinées à perpétuer le souvenir de ces solennités.

6° Institutions pour l'assistance religieuse, morale et civique des émigrants.

7° Exposition d'ornements sacrés et de lingerie d'église, surtout d'usage quotidien, à mettre à la disposition du Saint-Père pour les églises pauvres.

A la suite des instructions reçues de Mgr le Majordome, il a été établi que les pèlerinages généraux et particuliers auraient lieu d'octobre 1907 à septembre 1908, périodiquement de quinze jours en quinze jours. Les organisateurs devront s'entendre avec le comité central avant de fixer une date.

M. Alliata a été choisi pour présider le comité romain chargé des fêtes et réjouissances locales à organiser à Rome.

L'Église catholique en Grèce

Les catholiques compris dans le royaume de Grèce, tel qu'il est aujourd'hui constitué, forment trois groupes. Le plus ancien est celui des îles Cyclades, où le catholicisme domine encore, grâce à l'influence vénitienne. Le métropolitain est l'archevêque de Naxos, lequel a des suffragants à Andros, à Santorino, à Syra et à Tinos. Les religieuses Ursulines ont des écoles prospères dans cette île et à Naxos.

Le deuxième groupe catholique est dans les îles Ioniennes, réunies à la Grèce depuis 1863. Là aussi la domination de Venise a soutenu une nombreuse catholicité, que les Anglais

n'ont pas inquiétée pendant le demi-siècle de leur occupation. Dans ces îles réside le métropolitain de Corfou, lequel a deux suffragants : l'un à Zante et l'autre à Céphalonie.

Le troisième groupe est le continent, où les catholiques sont moins nombreux, la république de Venise n'ayant possédé un temps assez long que la Morée, mais sans y laisser la même empreinte que dans les îles Ioniennes. Les catholiques du continent sont placés sous la juridiction de l'archevêque d'Athènes, relevant directement du Saint-Siège ; Mgr Delenda, qui occupe ce siège, a succédé en 1900 à Mgr de Angelis.

Il y a en Grèce 40,000 catholiques, 109 prêtres, 189 églises ou chapelles, 2 séminaires, 72 écoles catholiques et 7 établissements ou instituts de charité.

Petit Séminaire de Nogent-le-Rotrou (France)

Nous lisons, dans l'*Echo Dunois*, la lettre suivante qui lui a été adressée par un rhétoricien du petit séminaire de Nogent-le-Rotrou au nom de tous ses condisciples après l'*expulsion*.

... Au dernier repas, pris en famille, l'un de nous, de sa propre initiative, exprima en ces termes à monsieur le Supérieur et à nos maîtres dévoués notre douleur, nos regrets et la sourde colère qui bouillonnait dans nos âmes.

CHER MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

CHERS MAÎTRES,

« Avant de quitter pour toujours cette maison bien-aimée, j'ai tenu, monsieur le Supérieur, à vous adresser, ainsi qu'à nos chers Maîtres, au nom de tous mes camarades, un dernier mot d'adieu et à vous exprimer une dernière fois toute la reconnaissance et l'amour qui débordent de nos cœurs. Un même malheur nous frappe aujourd'hui. Des lois injustes viennent nous arracher à vos soins tendres et dévoués. Un même cri d'indignation et de protestation s'élève de nos poitrines devant cet acte abominable et d'autant plus criminel qu'il est fait au nom de la liberté. Mais, hélas ! que pouvons-nous contre toutes ces fureurs déchainées ? En vain nous tendons les bras vers vous. En vain nous réclamons cette tendresse et

ce dévouement auxquels nous avons droit et que vous nous prodiguez depuis si longtemps sans compter. Il faut partir ! Il faut partir ; ce sont là les mots que tout semble redire autour de nous pour torturer notre âme comme le fer que l'on retourne dans la plaie. Il y a des heures, heures de tristesse ou de joie où les choses ont une voix et une âme, et c'est cette voix qui, depuis quelques jours, retentit sans cesse à nos oreilles. Oui, il faut partir ! Il faut quitter cette maison à l'ombre de laquelle nous avons grandi, où nous avons prié, où nous avons souffert peut-être, où nous avons en tous cas éprouvé bien des joies. Il faut vous dire adieu, cher monsieur le Supérieur, chers Maîtres qui vous êtes dévoués tout entiers pour nous, qui avez consacré toutes vos forces et toute votre vie à faire de nous des hommes et des chrétiens. A peine avez-vous eu le temps d'achever votre œuvre que tout vient de craquer entre vos mains. Vous aviez rêvé pour nous une formation plus parfaite. Vous aviez caressé l'espoir de faire de nous des hommes dont la foi restât inébranlable devant tous les assauts. Et peut-être en votre âme une crainte s'est-elle élevée ? Sont-ils prêts ? vous êtes-vous dit. Eh bien ! je puis vous répondre au nom de tous mes camarades : oui, nous sommes prêts ! Nous sommes prêts pour les luttes futures qui s'annoncent si terribles. Le spectacle douloureux que nous avons aujourd'hui sous les yeux restera à jamais gravé dans notre mémoire.

Nous nous montrerons dignes de ce que vous aviez espéré de nous. Nous resterons toute notre vie, nous vous le jurons, les fidèles serviteurs du Christ et de l'Eglise, et, sur quelque rivage que nous jette la tempête, nous serons toujours fidèles à vos enseignements.

« Maintenant, chers Camarades, permettez-moi de vous dire aussi un mot d'adieu. Mon cœur se brise à la pensée que nous allons nous trouver séparés pour toujours. Et cette douleur est d'autant plus vive que, fidèles aux traditions de nos anciens, nous avons toujours été étroitement unis par les liens de la plus franche camaraderie. Chez nous, pas de riches ni de pauvres, pas de faibles ni de forts, nous sommes tous des frères et nous le resterons toujours. Séparés par les exigences de la vie, nous ne le serons jamais par le cœur. Avec nos maîtres

bien-aimés, que je salue encore une dernière fois, nous formerons toujours la même famille, unie de cœur et de souvenir.

« EMMANUEL POUPARD. »

Tous les élèves, grands et petits, pleuraient. Monsieur le Supérieur, d'une voix que l'émotion étreignait et que les sanglots étouffaient, ne put prononcer que quelques paroles de remerciement, d'adieu et d'espoir quand même en un avenir réparateur.

Un rhétoricien proscrit.

Réponse d'un curé au Saint-Père

Dernièrement, Pie X recevait en audience un de ces vaillants-curés de campagne, comme il y en a tant en France et tel qu'il fut lui-même jadis. Je ne dirai pas de quel diocèse était ce curé, bien que je le sache, parce qu'il y en a de pareils dans tous les diocèses.

« Très Saint Père, dit-il au Pape d'une voix un peu rude, vous nous mettez sur la paille ! — Comment ? fit Pie X étonné de l'accent qui ressemblait presque à un reproche. — Eh bien oui, reprit le curé, vous nous mettez sur la paille et nous vous remercions, parce que, si vous ne nous aviez pas mis sur la paille, nos ennemis nous mettaient sur le fumier. »

Pie X embrassa le curé. Tous les deux pleuraient.

Ce trait était ainsi raconté par M. l'abbé Bernard Gaudeau dans un beau discours récemment prononcé, et l'éloquent orateur ajoutait :

« Oui, sur la paille ! cinquante mille prêtres de France y seront demain et c'est pour cela que nous espérons.

« N'est-ce pas sur la paille, sur la paille de la Crèche que l'Eglise, en ce jour de Noël, a commencé ?

« C'est Noël pour l'Eglise de France. Tout Noël est une aurore. Noël quand même ! »

La religion, la patrie, la famille n'ont pas de plus grand ennemi que l'Intempérance !

La nouvelle loi Briand

RÉGLANT LA SITUATION DE L'ÉGLISE DE FRANCE

— o —

L'*Osservatore Romano* publie un long commentaire à la nouvelle loi Briand.

Il trouve qu'elle est pire que la première et n'accorde nullement aux catholiques le droit commun. Elle conserve de la première les articles les plus mauvais, et supprime les meilleurs.

En supprimant l'article II, fait observer l'*Osservatore*, on a voulu empêcher les associations de pouvoir recevoir des donations et legs.

La nouvelle loi conserve, comme la première, l'idée de considérer le pape comme un étranger et vise toujours à la séparation des fidèles, ce qui est pour le Souverain Pontife une chose des plus offensantes et des plus outrageantes.

En somme, la nouvelle loi n'a d'autre but que de méconnaître de façon encore plus brutale la constitution de l'Église et de sa hiérarchie...

L'*Osservatore* conclut en disant : « La nouvelle œuvre de M. Briand constitue une nouvelle hypocrisie : d'abord, en affirmant que la loi concède à l'Église le droit commun, quand au contraire elle l'assujettit à une loi exceptionnelle et odieuse ; ensuite en proclamant qu'on veut laisser à l'Église et au clergé la libre jouissance des églises, quand au contraire on la subordonne au caprice et à l'arbitraire d'un fonctionnaire public. »

— o —

Mort des Cardinaux Tripepi et Cavagnis

— o —

Deux cardinaux mourant subitement le même jour à Rome, c'est déjà un événement notable, mais ce qui a surtout frappé, c'est que les deux Eminences en question, les cardinaux Tripepi et Cavagnis, avaient été aussi appelés le même jour, le 15 avril 1901, au Sacré-Collège.

Le cardinal Louis Tripepi est calabrais. Né le 21 juin 1836

dans une petite ville des environs de Reggio de Calabre, il fut élevé par les Pères Jésuites au Collège romain et entra dans leur noviciat ; ordonné prêtre en 1864, il quitta la Compagnie quatre ans après, et obtint un bénéfice napolitain à la basilique patriarcale latérane.

Mais peu à peu il parcourut divers grades de la prélature ; il fut nommé en 1892 préfet des Archives, poste qu'il échangea quatre ans après, contre celui de sous-secrétaire d'Etat. Puis, au Consistoire du 15 avril 1901, il fut appelé dans le sein du Sacré-Collège, avec le titre diaconal de Santa Maria *in dominica*. Ces dernières années, Son Eminence remplissait, à la place du cardinal Cretoni infirme, les fonctions importantes de pro-préfet des Rites et de président de l'Académie pontificale de religion catholique.

Le cardinal Tripepi a pris froid la veille de Noël, une pneumonie s'est déclarée et Son Eminence y a succombé en cinq jours.

Le cardinal Cavagnis, entré le même jour au Sacré-Collège et décédé le même jour que le cardinal Tripepi, est originaire de la partie opposée de l'Italie.

Né le 13 janvier 1841 dans la comarque bergamesque, il quitta la Lombardie très jeune et occupa à l'âge de trente-neuf ans une chaire de droit canonique au célèbre collège de l'Apollinaire de Rome. Tout comme le Père Wernz, le général actuel des Jésuites, Mgr Cavagnis se fit remarquer par sa science canonique ; son traité sur le droit canonique est fort connu. Entré au Sacré-Collège avec le titre diaconal de Santa Maria *ad martyres*, le cardinal Cavagnis faisait partie de diverses congrégations romaines ; il occupait, avant son entrée au Sacré-Collège, le poste si important de secrétaire de la Congrégation pour les affaires ecclésiastiques extraordinaires.

Le Cardinal Cavagnis a été trouvé mort dans son lit, le matin, alors que le soir précédent il paraissait en bonne santé.

Le cardinal Tripepi occupait, selon le grade d'ancienneté, le quarante-sixième et le cardinal Cavagnis le quarante-septième rang dans le Sacré-Collège. Le décès de ces deux cardinaux porte à 12 le chiffre des membres du Sacré-Collège décédés sous le pontificat actuel. De la création de Léon XIII il reste encore 50 cardinaux, et de Pie IX, il n'en reste plus qu'un

seul, le cardinal Oreglia di Santo Stefano, camerlingue de la Sainte Eglise.

Un fait nouveau

L'EGLISE FAIT APPEL A L'APOSTOLAT PAR LA PRESSE

Je le constatais mercredi dernier à la Salle des Agriculteurs de France, ayant eu l'occasion de prendre la parole après une conférence remarquable du P. Gaffre, dominicain, sur la presse : c'est tout de même un fait nouveau et de capitale importance que l'appel fait aux catholiques de France en faveur de la bonne presse par des religieux de tous les Ordres et par des évêques comme NN. SS. Amette, Touchet et Gibier. Il y a dix ans, on soupçonnait bien, mais on ne disait pas devant les auditoires chrétiens que de la presse venait tout le mal, en même temps que de la presse aurait pu sortir un très grand bien. Il y a dix ans, ni prêtres, ni religieux, ni évêques n'auraient songé à diriger du côté de la presse les efforts, les énergies, les talents, les générosités des catholiques. On avait autre chose à faire, pensait-on, autre chose de plus pressant et de plus efficace.

Ce qu'on ne pensait pas, ce qu'on n'osait pas dire alors, on le pense, on le dit, on le crie maintenant, et ce sont des curés, des religieux, des évêques qui le pensent, le disent et le crient. Voilà le fait nouveau.

Et il est corroboré par des actes, par la sympathie accordée, apportée, réclamée pour les apôtres jusqu'ici si maltraités de la bonne presse, par des appels réitérés et pressants à la générosité des catholiques, par la fondation de nouveaux journaux comme le *Semeur* de Seine-et-Oise, journal de tout point semblable au nôtre, à part le titre.

Et cette fois ce n'est plus un homme laissé à lui-même et à ses seules forces, c'est la hiérarchie catholique qui s'ébranle, ce sont nos chefs qui commandent la marche en avant et qui finiront bien par balayer les dernières résistances.

Egoïsme, envie, étroitesse d'esprit, routine, fainéantise et méchanceté auront beau se liguier pour barrer la route aux

apôtres de la bonne presse, rien ne pourra plus les arrêter dès lors qu'il sera constant que c'est l'Eglise, par ses voix autorisées, qui les envoie et leur donne mission de publier, de vulgariser ses enseignements. Pour eux, le temps des peines les plus amères et des rebuts les plus outrageants sera passé, et ils récolteront avec allégresse après avoir semé dans les larmes.

Ah ! c'est que la hiérarchie dans l'Eglise est une force considérable. Celui qui malgré elle veut faire œuvre chrétienne se brise. Celui qui sans elle se lance dans une entreprise même excellente éprouve des difficultés extrêmes. Elle seule peut mettre en branle la noble et grande armée des personnes pieuses et faire dériver vers les œuvres les immenses trésors de dévouement et de générosité dont elle dispose.

Elle seule peut faire taire les passions, les rancunes politiques si mesquines à la fois et si violentes, plus violentes même lorsqu'il s'agit de défendre une opinion que lorsqu'il s'agit de défendre les dogmes, et si malfaisantes qu'elles vont jusqu'à boycotter les œuvres qui veulent ne relever que de l'Eglise sans s'inféoder à aucun parti politique.

Eh bien, c'est elle, la hiérarchie, qui proclame que la bonne presse, le bon journal, est une œuvre indispensable à la religion et religieuse au premier chef.

C'est elle qui, par la voix du Pape, nous dit « qu'il ne se tromperait pas celui qui attribuerait principalement à la mauvaise presse l'excès du mal et le déplorable état de choses auquel nous sommes arrivés présentement ; que la bonne presse, par ailleurs, est une mission continue, et qu'il n'y a pas de plus noble mission dans le monde d'aujourd'hui que celle de journaliste. »

C'est elle qui, déjà tant de fois, a parlé par la voix de nos évêques.

Leur grande voix finira bien par être écoutée et bientôt ce que les fidèles ont fait pour bâtir des églises, des écoles et des couvents, ils le feront pour fonder et soutenir des journaux.

ABBÉ LEFEBVRE.

(Croix de Seine-et-Marne.)



Impressions d'un prêtre français en Espagne

M. le chanoine Marchand, curé de Saint-François-Xavier, de Besançon, vient de parcourir en touriste la péninsule ibérique. Il l'a surtout, comme de juste, étudiée au point de vue religieux et culturel. Le contraste lui a paru grand entre le passé religieux de l'Espagne et son état présent. Que de misères autour de ces magnifiques cathédrales, qui semblent vouloir porter jusqu'au ciel l'expression la plus délicate du sentiment religieux ! D'après lui, la catholique Espagne ne l'est plus guère que de nom et de surface. Ce ne sont pas les pratiques religieuses qui manquent, au contraire ; mais elles ne sont plus l'expression de l'adoration en esprit et en vérité. On se permet tout contre les préceptes en se réfugiant à l'abri du culte mal compris. On rêve nous ne savons quelles chimériques compensations entre tel crime et telle dévotion, quelle fausse confiance dans la protection de tel saint et de telle madone.

Et, chose curieuse, ce n'est pas la science qui pourrait se vanter d'avoir produit un tel affaiblissement de l'esprit et du sentiment religieux puisque, au dire de M. le chanoine Marchand, l'enseignement n'est en Espagne, à aucun degré, sérieusement organisé. Peut-être cette défaillance morale doit-elle être attribuée pour une certaine part au climat, et pour le reste aux caractères ethniques mi-arabes, mi-européens des habitants de l'Espagne.

(Sem. rel. de Paris.)

Vengeance maçonnique

Sous ce titre, le *Messager canadien du Sacré-Cœur* expose, dans sa dernière livraison, l'incident qui a marqué, voilà quelques semaines, le rappel de M. Kleczkowski, ex-consul de France au Canada :

Ceux qui refusaient jusqu'ici d'ajouter foi aux infâmes agissements de la franc-maçonnerie au Canada, doivent bien maintenant ouvrir les yeux à l'évidence. M. Henri Bernard, qui nous avait déjà rendu un service signalé par sa brochure sur la Li-

gue maçonnique de l'Enseignement, vient de nous en rendre un autre bien grand aussi en faisant publier le document communiqué par M. Paul Nourrisson et dévoilant les agissements de la loge canadienne-française « l'Émancipation » dans l'affaire du consul français au Canada. Ce document, en effet, appuyé, du reste, par beaucoup d'autres non moins authentiques, prouve clairement que le départ de M. Kleczkowski n'est pas dû à autre chose qu'à une requête présentée par la susdite loge au Grand-Orient de France et, par suite, au gouvernement qui en est le valet. Les griefs de la détestable loge maçonnique de Montréal, les voici en substance tels que le document en question les présente : « M. Kleczkowski était trop catholique et n'a pas voulu se prêter ici à l'œuvre de déchristianisation que poursuit, même au Canada, la grande société secrète. De plus, cet homme a toujours été trop respectueux du clergé et de l'Église dans notre pays, au lieu de semer ici contre eux la haine et le mépris.»

Un vicaire et un médecin

— o —

Monsieur l'abbé, vous perdez votre temps à me consulter ; votre mal de gorge durera tant que vous direz la messe à cinq heures du matin dans votre église qui est une glacière, et cela pour trois ou quatre dévotes.

— Pardon, monsieur, j'ai ordinairement de vingt-cinq à trente personnes, et, à la moindre fête, ce nombre est doublé.

— Mais la messe n'est obligatoire que le dimanche, et vos vingt-cinq dévotes pourraient bien entendre la messe de M. le curé à sept heures.

— Mes dévotes, comme il vous plaît de les nommer, ne peuvent, à cause de leur travail, attendre sept heures.

— Eh bien ! qu'elles se passent de messe.

— Vous ne parleriez pas ainsi si vous saviez combien ces personnes ont besoin de consolation !

— Voyons, vous piquez ma curiosité.

— Nos deux premières dévotes sont nos deux Frères instituteurs. Ils se lèvent à quatre heures. . .

— Pauvres gens ! je voudrais bien savoir si nos brouillons de l'instruction gratuite se lèvent à cette heure-là.

— Ce sont ensuite trois Religieuses gardes-malades qui avant d'aller prendre un peu de repos, viennent entendre la messe et communier.

— Saintes filles ! Ah ! c'est vous qui dites la messe à nos gardes-malades ? Il fallait me le dire plus tôt. Eh bien ! je vous ferai un sirop qui vous guérira, ou j'y perdrai mon latin.

— Il y a ensuite une pauvre mère qui a perdu son fils dans un incendie ; elle vient demander à Dieu la grâce de ne pas tomber dans le désespoir ; car, outre cette douleur ; elle a huit enfants de ce fils à soigner, leur mère ne pouvant y suffire. Pensez-vous que la messe de chaque jour soit inutile à ces dévotes ?

— Non, je ne le pense pas. Nous, gens du monde, nous parlons en étourdis de ce que nous ignorons.

— Mais voici une dévote qui vous intéressera. C'est un jeune étudiant en médecine ; il vient souvent à cette messe matinale.

— Ce jeune homme n'est-il pas grand, élancé, blond ?

— Parfaitement.

— Mais c'est mon meilleur élève. Je me doutais bien de quelque chose comme cela.

— Mes autres dévotes sont de pauvres servantes, de jeunes ouvrières et quelques jeunes apprentis. Ces braves enfants viennent à la messe pour conserver leur première innocence. Je ne puis pas ne pas les satisfaire.

— Vous avez raison. Eh bien ! je vais vous donner un sirop qui fait des merveilles. Puis, demain, à votre messe, au *Memento*, vous aurez la bonté de vous souvenir d'un pécheur que je connais bien.

— * * * —

Le séquestre des biens ecclésiastiques

— o —

Nous croyons utile de dire à ceux de nos lecteurs qui pourraient l'ignorer, ce que l'on entend dire par ce mot « séquestre ».

En général, le séquestre est appliqué aux biens sans propriétaire ou appartenant à des individus condamnés par contumace ou absents. L'Etat gère ces biens à titre d'administrateur sous retenue de 5% sauf à rendre compte ultérieurement de sa

gestion au détenteur futur. Ils restent sous séquestre jusqu'à ce qu'ils aient été attribués à un détenteur définitif.

Les cultuelles n'ayant pas été établies qui, d'après la loi de 1905, devaient recevoir les biens du culte, ces biens sont *par une fiction légale* sans propriétaire, comme ceux d'un défunt dont la parenté est éteinte. On les a fait tomber, de la sorte, sous le séquestre.

En conséquence, les biens qui sont dits propriété de l'Etat ou des communes : églises, évêchés, presbytères, séminaires, ainsi que le mobilier qui est censé faire partie de ces immeubles, ne seront pas mis sous le séquestre puisqu'ils ont un possesseur légal.

Mais tous les biens ayant appartenu en toute propriété aux établissements dits de culte, c'est-à-dire aux menses, aux bureaux diocésains et aux fabriques, sont mis sous le séquestre qui atteint ainsi le mobilier des fabriques, nos séminaires avec tout ce qu'ils contiennent : meubles, bibliothèque, sacristie, etc.

(Sem. rel. de Cambrai.)

Bibliographie

— SAMUEL DE CHAMPLAIN, *Fondateur de Québec et Père de la Nouvelle-France. Histoire de sa vie et de ses voyages*, par le Dr N.-E. Dionne. Québec. (Tome I, 1891. Tome II, 1906.) — En vente chez l'Auteur, à la Bibliothèque de la Législature, \$3.00 les 2 volumes.

Cette œuvre est un second monument élevé à la gloire du Fondateur de Québec, et qui durera peut-être plus longtemps que le premier : *œve perennius*. — Il est heureux que M. Dionne ait pu terminer cette œuvre à la veille même de la célébration du 3^e centenaire de la fondation de Québec.

Nous espérons que tous nos amateurs d'histoire et nos institutions diverses sauront — par leurs commandes — récompenser l'auteur du labeur énorme qu'il s'est imposé pour écrire cet ouvrage considérable.

Nos félicitations à M. Dionne pour cette œuvre nouvelle, et nos remerciements pour le gracieux envoi d'un exemplaire.

— *Bulletin paroissial de Charlesbourg pour l'année 1906*, par l'abbé D. Gosselin. Québec, 1907.

Cette petite brochure de 24 pages contient beaucoup de renseignements sur ce qui s'est passé en 1906 à Charlesbourg, et acquerra grand valeur avec les années. *Les Ephémérides de 1900* sont intéressantes, malgré leur brièveté.